

Appels d'offres groupés pour des tarifs compétitifs - Optimisation de vos installations

OBJECTIFS

- Réduire vos coûts énergie en négociant en groupe
- Obtenir des modalités de tarification fixes pendant la durée du contrat
- Optimiser vos installations
- Bénéficier d'un suivi régulier avec un partenaire solide, expert en énergie

CONDITIONS D'ACCÈS aux APPELS D'OFFRES

Nous consulter



Electricité

-  Tarif Bleu (< à 36 Kva)
-  Tarif Jaune (entre 37 et 250 Kva)
-  Tarif Vert (> à 250 Kva)

Gaz

FONCTIONNEMENT

Comment bénéficier des appels d'offres groupés gaz et électricité ?

-  Offre réservée aux actionnaires du BHR.
-  Notre partenaire expert est mandaté par le groupe pour mener l'appel d'offres / les négociations.
-  Chaque producteur peut s'engager sur le(s) contrat(s) souhaité(s) pour autant de sites / points de livraison que souhaité.
-  Vous pouvez rejoindre un contrat en cours.
-  Pour une première entrée dans un des groupes gaz ou électricité, vos factures des 12 derniers mois et votre contrat vous sont demandés pour étude préalable.
-  Aucun minimum de consommation n'est exigé au cours du contrat.
-  Aucun dépôt de garantie n'est demandé.
-  Suivi de votre dossier par le BHR et son partenaire tout au long du contrat (rôle d'intermédiaire avec le(s) fournisseur(s) d'énergie).

Notre partenaire peut également vous accompagner pour l'optimisation de vos installations et équipements, en cas de modification de l'existant ou dans le cadre d'un nouveau projet.

Il réalise aussi des diagnostics énergie.